

### Les démarches administratives

La Ville de Meudon et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposent plusieurs services pour accéder à vos droits et vous aider dans vos démarches.

Publié le 06/06/2024 – Mis à jour le 17/06/2024

#### Domiciliation administrative

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

L'article D. 264-2 du Code de l'action sociale et des familles prévoit un entretien avant toute demande d'élection de domicile ou de renouvellement. A Meudon, cet entretien se déroule uniquement sur rendez-vous auprès du service aide sociale du CCAS en appelant le 01 41 14 80 81. Cet entretien permet notamment de vérifier le lien du demandeur avec Meudon.

#### Conseiller numérique

La Ville propose un service d'aide individuelle en informatique, dans le cadre du dispositif de l'État Conseiller Numérique France Services.

Si vous souhaitez vous familiariser avec les outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones, démarches en ligne...), vous pouvez prendre rendez-vous gratuitement puis vous rendre :

À L'Avant Seine, le vendredi : 9h30 – 12h

À l'Hôtel de Ville, le mercredi : 9h30 -12h

À la médiathèque de Meudon, le mardi : 15h – 18h30

À la médiathèque de Meudon-la-Forêt, le samedi : 10h – 13h

Au centre social, le jeudi : 9h30 – 12h

À l'Espace numérique de Meudon-la-Forêt, les mercredi, jeudi, vendredi : 14h30 – 18h30 et le samedi : 14h – 18h

Service gratuit sur rendez-vous en appelant le 06 47 97 53 29 ou en ligne.

#### Accompagnement juridique

Le Centre social propose différentes permanences juridiques pour vous conseiller sur vos droits et vos démarches en fonction de votre situation:

Avocat conseil (permanence également à l'Hôtel de Ville);

Conciliateur de justice;

Défenseur des droits;

Juriste d'aide au victime (ADAVIP);

Permanences femmes victimes de violence (CIDFF);

Droits des femmes et des familles.

Pour toute question et pour prendre rendez-vous contacter le centre social: [centre.social@mairie-meudon.fr](mailto:centre.social@mairie-meudon.fr) ou 01 41 07 94 79.

Pour les permanences d'avocat conseil à l'Hôtel de Ville prenez rendez-vous au 01 41 14 80 01.

#### Aide pour remplir un dossier administratif papier

Il n'est pas toujours simple de se repérer dans les démarches administratives. Les bénévoles de l'unité locale de la Croix-Rouge Française vous reçoivent sur rendez-vous. Ils peuvent vous aider à lire et à comprendre vos courriers administratifs, à remplir vos formulaires papier, à les trier et à les archiver.

Contactez le service aide sociale du CCAS pour prendre rendez-vous au 01 41 14 80 81.

### Contact

**Information de contact**



**Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Jeudi et samedi  
8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

**Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*